

## ACÉTYLÈNE

Date d'émission : 14/10/2021

Date de révision : 14/10/2021

Version: 6.0

Référence FDS : EIGA001

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACÉTYLÈNE (dissous)  
 N° FDS : EIGA001  
 Description chimique : Acétylène (dissous)  
 N° CAS : 74-86-2  
 N° ONU : 1001  
 N° CE : 200-816-9  
 N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement  
 Formule chimique : C<sub>2</sub>H<sub>2</sub>

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation  
 Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation  
 Utilisations déconseillées : Utilisation par un consommateur

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SARL RAYANOX  
 ZA Bethioua Wilaya d'Oran, Algérie  
 Tel : 041-79-35-22  
 Fax : 041-79-32-23  
[Contact@rayanox.co](mailto:Contact@rayanox.co)  
[sarlrayanox@gmail.com](mailto:sarlrayanox@gmail.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tel : +21365550342

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques : Gaz inflammables, Catégorie 1 H220  
 Gaz chimiquement instables, Catégorie A H230  
 Gaz sous pression : Gaz comprimé H280

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS04

GHS04

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP)

: H220 - Gaz extrêmement inflammable.  
 H230 - Peut exploser même en l'absence d'air  
 H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP)

- Prévention : P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Intervention : P377 - Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans Danger.  
 P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### 2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

NOM	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétylène	(N° CAS) 74-86-2 (N° CE) 200-816-9	99,995	Ox. Gas 1, H270 Chem. Unst. Gas A, H230 Press. Gas (Ref. Liq.), H280

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

### 3.2. Mélanges : Non applicable

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation  
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire Autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime cesse de respirer respire plus. Évacuer la victime vers une zone non-contaminée.
- Contact avec la peau  
Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Contact avec les yeux  
Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Ingestion  
L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Se reporter à la section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucun(e).

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés  
Eau en pulvérisation ou en nuage
- Poudre sèche
- Agents d'extinction non appropriés  
Dioxyde de carbone
- ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques  
Produits de combustion dangereux  
L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients  
Monoxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence.  
Si possible, arrêter le débit gazeux.  
Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible  
Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux  
Continuer à arroser à l'eau depuis un endroit protégé, jusqu'à ce que le récipient reste froid.  
Éloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.  
Équipements de protection spéciaux pour les pompiers  
Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers.  
Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.  
Norme EN 469 : vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659 : Gants de protection Pour pompiers

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes  
Agir selon le plan d'urgence locale  
Essayer d'arrêter la fuite  
Évacuer la zone.  
Éliminer les sources d'inflammation  
Assurer une ventilation d'air appropriée.  
Voir la section 8 de la FDS pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle

Pour les secouristes  
Contrôler la concentration du produit rejeté.  
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre  
Voir la section 5.3 de la FDS pour plus d'informations

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone

### 6.4. Référence à d'autres SECTIONS

Voir aussi les sections 8 et 13

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit

Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.

Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.

Vous assurez que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti explosion (ATEX).

Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.

Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

N'utiliser que des outils anti-étincelles.

Éviter tout contact avec le cuivre pur, le mercure, l'argent et le laiton à plus de 65% de cuivre.

Pression de service dans les canalisations limitée à 1,5 bar (manométrique).

Considérer l'utilisation d'anti-retour arrêts de flamme.

Le solvant peut s'accumuler dans les canalisations. Pour l'entretien, utiliser des gants résistants appropriés (spécifiques pour le DMF ou l'acétone), des lunettes de protection étanches. Ne pas respirer les vapeurs de solvant. Maintenir une ventilation adéquate.

Ne pas respirer le gaz

Eviter de mettre à l'air le produit

Veiller à ce que l'équipement soit correctement mis à la terre

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient

Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet.

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.

Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes.

Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C

Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

OEL (Limites d'exposition professionnelle) : Non disponible.

#### Acétylène (74-86-2)

DNEL : niveau dérivé sans effet (travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation : 2675 mg/m<sup>3</sup>.  
2500 ppm

A long terme - effets systémiques, inhalation : 2675 mg/m<sup>3</sup>.  
2500 ppm

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Non disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites

Éviter les atmosphères enrichies en oxygène (>23,5%)

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz combustibles sont susceptibles d'être relâchés

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

- Protection des yeux/du visage
- Protection de la peau
  - Protection des mains

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérale  
Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.

Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.

Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique.

Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.

Norme EN 1149-5 - vêtements de protection : Propriétés électrostatiques.

Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

Norme EN ISO 20345 : Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

Les filtres à gaz peuvent être utilisés si toutes les conditions environnementales sont connues par ex la concentration et le type d'impuretés et la durée d'utilisation.

Utiliser des filtres à gaz et un masque de protection du visage quand les limites d'exposition peuvent être dépassées pour une courte période par ex raccordement, déconnexion des bouteilles.

Les filtres à gaz ne protègent pas contre la sous oxygénation.

Norme EN 14387 - filtre(s) à gaz, filtres combinés et masques complets du visage - EN 136.

Porter des lunettes de protection étanches équipées de filtres appropriés pour le soudage et le coupage.

- Risques thermiques

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa : Gazeux

• Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur d'ail. Difficilement détectable à faible concentration.
Seuil olfactif	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition
pH	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Point de fusion / Point de congélation	: -80,8° C
Point d'ébullition	: -84 ° C
Point d'éclair	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Gaz extrêmement inflammable.
Limites d'explosivité	: 2,3 - 100 vol %.
Pression de vapeur [20°C]	: 44 bar(a).
Pression de vapeur [50°C]	: Non applicable.
Densité de vapeur	: Non applicable.
Densité relative, liquide (eau=1)	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: 0,9
Hydrosolubilité	: 1185 mg/l
Partition coefficient n-octanol/water (Log Kow)	: 0,37
Température d'auto-inflammation	: 305 °C.
Température de décomposition	: Non applicable.
Viscosité	: Pas de donnée fiable disponible.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable..
<b>Autres informations</b>	
Masse molaire	26 g/mol
Température critique [°C]	35 °C

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous  
Dissous dans un solvant absorbé dans une matière poreuse.  
Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7)  
Peut réagir de manière explosive même en l'absence d'air.

### 10.2. Stabilité chimique

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former un mélange explosif avec l'air.  
Peut réagir violemment avec les oxydants.  
Peut réagir de manière explosive même en l'absence d'air  
Peut se décomposer violemment à hautes température et/ou pression, ou en présence d'un catalyseur.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.  
Haute température.  
Haute pression.  
Eviter l'humidité dans les installations.

### 10.5. Matières incompatibles

Air, Oxydants.  
Forme des acétylures explosifs avec le cuivre, l'argent et le mercure.  
Ne pas utiliser des alliages contenant plus de 65% de cuivre.  
Ne pas utiliser d'alliages contenant plus de 43% d'argent.  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

: L'acétylène a une faible toxicité par inhalation. La valeur limite d'exposition (VLE) pour intoxication humaine faible, sans effets résiduels est de 100 000 ppm (107 000 mg/m<sup>3</sup>).  
Il n'y a pas de données pour la toxicité par ingestion ou par contact cutanée (études impossibles car la substance est un gaz à température ambiante).

<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Mutagénicité des cellules</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Cancérogénicité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxique pour la reproduction : fertilité</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxique pour la reproduction : fœtus</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	: Pas d'effet connu avec ce produit.
<b>Danger par inhalation</b>	: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Evaluation	: Ce produit est sans risque pour l'écologie.
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]	: 242 mg/l
EC50 72h - Algae [mg/l]	: 57 mg/l.
CL50 96 Heures - poisson [mg/l]	: 545 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation	: Dégradation rapide par photolyse dans l'air Ne subit pas la réaction d'hydrolyse.
------------	--

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation	: Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4 Voir section 9.
------------	---

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable. Pénétration dans le sol non vraisemblable.
------------	---

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation	Pas classifié comme PBT ou vPvB.
------------	----------------------------------

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Effet sur la couche d'ozone	: Aucun(e).
Effet sur le réchauffement global	: Pas d'effet connu avec ce produit.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Liste des déchets dangereux	Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires. Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés. Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <a href="http://www.eiga.eu">http://www.eiga.eu</a> . Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine 16 05 04 : Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances Dangereuses.
-----------------------------	---

### 13.2. Informations complémentaires

Afin d'élimination, faire reprendre la bouteille de gaz par le fournisseur, exclusivement. La bouteille contient une matière poreuse qui peut contenir des fibres d'amiante et qui est saturée d'un solvant (acétone ou diméthylformamide).  
Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU	: 1001
--------	--------

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Transport par route/rail (ADR/RID)** ACÉTYLÈNE

**Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)** Acetylene,

**Transport par mer (IMDG)** ACETYLENE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Etiquetage**



2.1 : Gaz inflammables.

**Transport par route/rail (ADR/RID)**

Class : 2  
Code de classification : 4F  
Danger n° : 239  
Restriction de passage en tunnels : B/D - Interdiction de traverser les tunnels des catégories B, C, D et E pour les transports en citernes. Interdiction de traverser les tunnels des catégories D et E.

**Transport par mer (IMDG)**

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable  
Transport par mer (IMDG) : Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).  
Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Instruction(s) d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : P200  
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)  
Avion passager et cargo : Interdit  
Avion-cargo seulement : 200  
Transport par mer (IMDG) : P200

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.  
Avant de transporter les récipients :  
S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.  
S'assurer que les récipients sont fermement arrimés  
S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas  
S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.  
S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

: Non applicable.

**SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations UE**

Restrictions d'emploi : Aucun(e).  
Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III) : Listé.

**Directives nationales**

Réglementation nationale : : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

**SECTION 16 : Autres informations**

Indications de changement : Aucun(e).  
Abréviations et acronymes

ETA-Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals – Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

EPI - Equipements de protection individuelle

LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée

RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable.

STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique

EN - European Norm -Norme Européenne

UN - United Nations - Nations Unies

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien

IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime

Conseils de formation

: S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression

Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation